



Extrait du registre des délibérations
Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 9 septembre 2014

Compte rendu affiché le : 15 septembre 2014

Date de la convocation : 28 août 2014

Nombre de délégués :	34	Nombre de délégués concernés :	24
En exercice :	34	En exercice :	24
Présents :	26	Présents :	18
Votants :	26	Votants :	18

Présents: CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Mme Janvier C, Lebreton L, Charbonnier A.

CCFL : Mrs Gonon P, Rousset L, Bonnier D, Thizy B et Bouchut S

CCHL: Avenier J P, Duboeuf P, Moralès P, Murigneux P, Villard P, Ferlay M

SEM : Gandilhon M SIE A : Vincent G

Autres communes : Viricel A, Blanchon P F, Barcet S, Reynard R, Jacquet A, Rousset E, Pral C, Dumas C, Gonon P

Excusés : Dubois G, Charbonnier G, Thizy G, Deshayes S, Laffont J, Thizy G, Bussière L

Secrétaire de séance : Duboeuf P

N°511 Objet : Demande de subventions pour suivi individuel d'exploitation

Monsieur le Président explique que dans l'avenant de prolongation du deuxième contrat de rivière, il a été inscrit une action concernant le suivi individuel pour les agriculteurs du bassin versant engagés dans des démarches de « changement de pratiques ».

Monsieur le président explique que le Conseil Régional Rhône Alpes, et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne apportent leur soutien financier pour cette action.

Monsieur le Président demande l'autorisation aux membres du comité syndical pour solliciter l'aide financière de ces deux partenaires : la Région Rhône Alpes 30%, et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne 50% sur un montant estimatif de 90 000€ TTC.

Ouï cet exposé, les membres du comité syndical autorisent le Président à solliciter les aides financières de la Région Rhône Alpes, et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sur les bases des prévisionnels présentés ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier
Le 10 septembre 2014
Le Président
Jean Yves Charbonnier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20140909-511-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2014